

Centre Communal d'Action Sociale - CCAS



Nouvelle aide au logement

Les modalités de calcul des droits d'aide au logement changent à partir d'avril 2020.

A partir de cette date, l'aide au logement ne sera plus calculée en prenant les revenus d'il y a deux ans mais en examinant, chaque trimestre, les revenus des 12 derniers mois.

Les droits d'aide au logement seront donc calculés tous les trois mois. Pour faire ses calculs, la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) ou la Mutualité Sociale Agricole (MSA) aura accès au montant des salaires déclarés par les employeurs des allocataires.

Côté procédure, les bénéficiaires n'auront aucune démarche administrative à faire (sauf demande de la CAF ou de la MSA). Le calcul de l'APL se fera automatiquement.

Les bénéficiaires de l'APL ne seront donc pas tenus d'actualiser leurs revenus tous les trimestres.

Les travailleurs indépendants (auto-entrepreneurs, créateurs d'entreprise) et les bénéficiaires d'une pension alimentaire seront, eux, toujours tenus d'actualiser leurs données une fois par an.

Les dates de versement de l'aide au logement ne changeront pas.

Les montants distribués seront revalorisés chaque année au 1er octobre, en fonction de l'indice de référence des loyers (IRL).

L'évolution du calcul des APL en 2020 concerne aussi les bénéficiaires de l'Allocation de Logement Social (ALS) et de l'Allocation de Logement Familiale (ALF).

En revanche, elle ne concerne pas les bénéficiaires propriétaires de l'Aide Personnalisée au Logement (APL). Il n'y aura pas non plus de changement pour les étudiants âgés de moins de 28 ans au 1er septembre 2019, même s'ils travaillent.

ACCOMPAGNEMENT

Le CCAS peut vous accompagner pour :

- ▶ La création d'une adresse mail et d'un compte CAF ou MSA
- ▶ Le suivi trimestriel de vos droits
- ▶ Les démarches administratives ou financières qu'engendrerait ce changement.

Béatrice DUMORTIER,
Adjointe aux affaires sociales

"EN VOITURE SIMONE"

Le SIPAG organise sur Vaugneray, avec l'intervention de l'auto-école Margaron, sept ateliers sur le thème

"CONDUIRE EN TOUTE SÉCURITÉ"

Cette sensibilisation à la conduite se déroulera à la salle des Associations, 5 Rue de la Déserte, en face du Griffon.

Une réunion d'information vous est proposée

LE MERCREDI 5 FÉVRIER À 10H00
SALLE DES ASSOCIATIONS

Vous pourrez alors prendre connaissance de la contribution financière demandée ainsi que du contenu de chacun de ces ateliers (signalisation, règles de priorité, code de la route, limitation de vitesse, arrêt, stationnement, addictions, assurance, constat, risques).

EN VOITURE SIMONE !

—

CONDUIRE EN TOUTE SÉCURITÉ

—

60 ANS ET PLUS

—

CONDUITE & CONFIANCE EN SOI

—

INSCRIPTION
SIPAG
124 Place A.M. Perrin
69290 CRAPONNE
Tel: 04 37 22 07 24
Fax: 04 37 22 06 95
Mail: contact@sipag.org
Web: www.sipag.org

Le SIPAG et l'auto-école Jean-Jacques MARGARON,
Vous proposent une réunion d'information sur l'atelier conduite à Vaugneray,
salle des associations, 5 rue de la déserte (en face du GRIFFON).

sipag
Le partenaire des seniors



Centre Communal d'Action Sociale - CCAS

Maintenons le lien social !

La période que nous connaissons actuellement est sans précédent.

Privé de nos amis, nos collègues de travail, nos voisins, nos familles, chacun se retrouve confiné chez soi avec un terrible manque qu'est celui du lien social.

Et c'est d'autant plus vrai pour nos personnes âgées, isolées, vulnérables.

Durant ces longues semaines, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) reste présent, disponible, à l'écoute de ce public sensible.

Si vous connaissez une personne de votre entourage (famille, ami, voisin..) dans cette situation, et encore plus en cette période de confinement, n'hésitez pas à nous interpeler.

Un appel téléphonique, une disponibilité pour faire les courses ou aller chercher les médicaments de première nécessité, un portage de repas, c'est ce que le CCAS s'efforce de mettre en œuvre afin d'essayer de compenser ce manque de contact avec l'extérieur.

Vous pouvez nous joindre soit au standard de la mairie, en demandant le CCAS, au :

04.78.45.80.48

ou en cas d'urgence au :

06.83.68.76.70

Il faut malgré cela trouver un sens à ces journées bien longues...

100 ANS ...

Il ne faut pas oublier ces petits moments de joie.

Alors le 1er avril 2020 (et ce n'est pas un poisson !) nous nous sommes, M. Le Maire et moi, déplacés à l'EHPAD "les Emeraudes" afin de souhaiter un très bon anniversaire à notre doyenne Valnégrienne, Mme Charlotte Genin, à l'occasion de ses 100 ans.

Toutes les précautions ont été prises.

Une banderole, confectionnée par le personnel de l'établissement où était inscrit "Joyeux Anniversaire" à été disposée dans le parc et nous nous sommes présentés sous la fenêtre de Mme Genin afin de l'applaudir.

Celle-ci, depuis sa fenêtre, semble avoir été très touchée.

REPAS DES TÊTES BLANCHES

Notre traditionnel repas annuel des "Têtes blanches" ne pourra, par la force des choses, être maintenu à la date initialement prévue du 25 avril 2020.

Il est encore trop tôt aujourd'hui pour pouvoir se projeter mais nous espérons qu'il pourra avoir lieu durant l'année.

Durant ces jours encore longs qui s'annoncent, je vous souhaite beaucoup de courage.

Restez le plus possible chez vous et surtout...

Prenez grand soin de vous et des autres.

**Béatrice Dumortier,
Adjointe aux affaires sociales**



Centre Communal d'Action Sociale - CCAS



CANICULE

Comme chaque année, dans le cadre du plan canicule mis en place par l'État, le CCAS doit établir un registre de veille sociale recensant les personnes âgées, isolées, fragilisées.

Si vous le souhaitez, ou si vous avez une personne de votre entourage qui peut être concernée, n'hésitez pas à vous rapprocher du CCAS au :

04 78 45 80 48 ou 06 83 68 76 70

ou au guichet aux heures d'ouverture du bureau
lundi et mardi 9h-12h, jeudi et vendredi 14h-17h

PENSEZ BIEN À VOUS PROTÉGER :

- port d'habits amples, légers et clairs
- utilisation de ventilateurs et de brumisateurs
- prise répétée de douches fraîches
- repos pendant les heures les plus chaudes
- hydratation régulière, fruits et légumes crus de préférence, plats froids, pas d'alcool, sorties limitées.

PENSEZ À PROTÉGER VOTRE HABITATION :

- baisse des stores pendant la journée
- fermeture des persiennes et des vitrages du côté du soleil
- ouverture du côté ombragé afin de faciliter les courants d'air et l'aération le soir une fois le soleil couché si la température extérieure a baissé...



OUVERTURE DU CCAS (Permanences sans rendez-vous)

- Les lundis et mardis de 8h30 à 12h
- Les jeudis et vendredis de 14h à 17h
- Si besoin en dehors de ces plages horaires, vous pouvez prendre rendez-vous au **06 83 68 76 70**

Béatrice DUMORTIER,
Adjointe en charge des affaires sociales

LE CCAS MANDAT 2020-2026

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public communal à caractère obligatoire.

Il est composé d'un président, d'une vice-présidente et d'un conseil d'administration.

Le CCAS de Vaugneray bénéficie d'un adjoint administratif chargé de l'accueil social à raison de 19h30 par semaine. C'est un service de proximité à destination des administrés de la commune, en situation de fragilité, que ce soit de façon ponctuelle ou non.

LE CCAS INTERVIENT DANS 4 DOMAINES :

■ **LA FAMILLE** : secours d'urgence, prêt à 0%, aides financières facultatives, accès aux loisirs...

■ **LE LOGEMENT** : centre instructeur de la demande de logement via le Fichier Commun du Rhône, instructeur des demandes de logements sociaux communaux...

■ **LES PERSONNES AGÉES** : veille sociale canicule / grand froid / épidémie, portage de repas, distribution de colis de Noël...

■ **LA JEUNESSE ET L'EMPLOI** : partenaire du Kiosque Infos Jeunes, de la mission locale ; Instruction des dossiers de Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) avec la Maison Du Rhône (MDR)...

Pour cela le CCAS s'entoure de différents partenaires : la MDR, le SIPAG (Syndicat Intercommunal des Personnes Âgées), le secours catholique, Solidarité emplois, la CARSAT, la MSA, la CAF....

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS



Béatrice DUMORTIER
Vice-présidente



Sandrine ARNAUD
Élue



Isabelle BADOIL
MJC



Roger BADOR
Donneurs de sang



Carine BERNY
Élue



Chantal BERTHILLON
Élue



Paule JULLIEN
Temps et partage



Brigitte RÉGIS-MOREAU
Solidarité Emplois



Safi BOUKACEM
Élu



Fatima FERNI
Élue



Amandine REVOL
Association des familles



Robert SIMONARD
Vaugneray Accueil et Solidarité



Ghislaine FROMM
Élue



Christian NEUVILLE
Élu



Emeline SINGER
Sou des écoles



Natacha TRAVERT
USOL



Centre Communal d'Action Sociale - CCAS



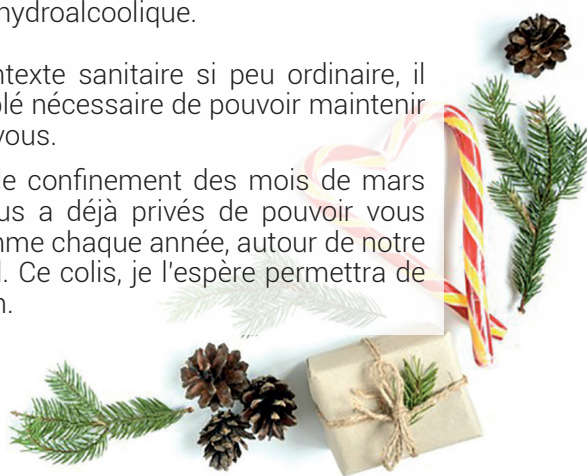
Colis de Noël

Comme chaque année à l'approche des Fêtes, et cette année plus encore, les élus auront plaisir à distribuer les colis de Noël auprès de nos aînés de 80 ans et plus.

Toutes les précautions seront bien évidemment prises afin de respecter les gestes barrières : port du masque, respect des distances de sécurité, gel hydroalcoolique.

Dans ce contexte sanitaire si peu ordinaire, il nous a semblé nécessaire de pouvoir maintenir ce lien avec vous.

La période de confinement des mois de mars et d'avril nous a déjà privés de pouvoir vous recevoir, comme chaque année, autour de notre repas annuel. Ce colis, je l'espère permettra de garder ce lien.



■ LE CCAS À VOTRE DISPOSITION

Sachez que le CCAS reste à votre disposition pour vous accueillir, vous renseigner, vous orienter, vous accompagner dans vos démarches, rompre l'isolement.



04 78 45 80 48
06 83 68 76 70

La veille sociale

Suite aux nouvelles annonces gouvernementales, nous avons réactivé et renforcé notre veille sociale.

N'hésitez pas à vous faire connaître si vous souhaitez vous inscrire sur ce registre de veille ; un appel téléphonique régulier, une aide au portage de courses (dans la mesure où la personne est isolée), une visite ; autant de petits moments qui, nous l'espérons, vous aideront à mieux vivre cette crise sanitaire.

Prenez soin de vous et de votre entourage.



Béatrice DUMORTIER,
Adjointe en charge des affaires sociales

